



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

**AVIS D'OUVERTURE**  
**DU CONCOURS EXTERNE**  
**DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE**  
**DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER (services déconcentrés)**

Un concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'Outre-Mer pour les périmètres des préfectures, des services de police et gendarmerie nationales, greffes des juridictions administratives de la région Aquitaine est ouvert au titre de l'année 2012.

Le nombre de postes et leur localisation pour la région Aquitaine seront fixés ultérieurement.

**CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :**

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (annexe 1) ;
  - jouir de ses droits civiques
  - se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions
  - se trouver en position régulière au regard du Code du service national
  - remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou justifier d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Les candidats ne possédant pas un des titres ou diplômes requis mais pouvant justifier d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes peuvent demander l'équivalence de leur activité professionnelle (cf. annexes 4 et 5) au vu des dispositions de l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation pris en application de l'article 6 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique :

*« Art. 6. – Toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès, peut également faire acte de candidature à ce concours.*

*La durée totale cumulée d'expérience exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.*

*Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise ».*

- la condition de diplôme peut être supprimée pour les mères et pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste fixée chaque année par la commission nationale du sport de haut niveau.

## **CALENDRIER :**

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le **MARDI 20 mars 2012** à :

Espace de la MEDOQUINE - 224-226 cours du Maréchal Galliéni - 33400 TALENCE

Les épreuves orales d'admission seront organisées dans le département de la Gironde à une date qui sera précisée ultérieurement.

## **MODALITES D'INSCRIPTIONS :**

La demande d'admission à concourir s'effectue, au choix du candidat :

- Soit par **voie télématique** sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubrique « vos démarches » « concours ».

**La date limite de clôture des inscriptions par voie télématique( date limite de validation des inscriptions) est fixée au 27 février 2012 à 18 heures (heure de Paris), terme de rigueur.**

- Soit par **voie postale** :

- par téléchargement du dossier sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubrique « vos démarches » - « concours »

- par demande écrite jusqu'au 22 février 2012 à la Préfecture de la Gironde – DRHAF - BRRH - Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX CEDEX, en joignant à la demande une enveloppe au format A4 affranchie à 1,45 € et libellée aux nom, prénom et adresse du candidat

- par retrait sur place jusqu'au 22 février 2012 à l'adresse suivante : Préfecture de la Gironde – DRHAF Bureau Régional des Ressources Humaines - Esplanade Charles de Gaulle à BORDEAUX (Gironde)

**Les formulaires d'inscription devront être adressés par courrier postal à :**

**Préfecture de la Gironde  
Bureau Régional des Ressources Humaines  
Esplanade Charles de Gaulle  
33077 BORDEAUX CEDEX**

**au plus tard le 29 février 2012 inclus, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.**

(Joindre une enveloppe affranchie au tarif simple libellées aux nom, prénom et adresse du candidat)

Toute demande d'admission à concourir incomplète ou mal renseignée sera rejetée.

Les candidats qui seront déclarés admissibles, dans la cadre de la préparation des épreuves orales d'admission, devront produire, en trois exemplaires, une fiche de renseignement conforme au modèle qui sera mise en ligne ultérieurement sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au bureau régional des ressources à la préfecture de la Gironde - Tél : 05.56.90.60.78. ou 05.56.90.60.96.